

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Si mon enfant est malade, puis-je voir un médecin de la PSMI?

Publié le : 04 février 2020

Le travail du médecin de la PSMI consiste à suivre le développement de l'enfant et à mener des actions de prévention. Il ne traite pas les maladies banales de l'enfant qui sont prises en charge par le médecin généraliste.

